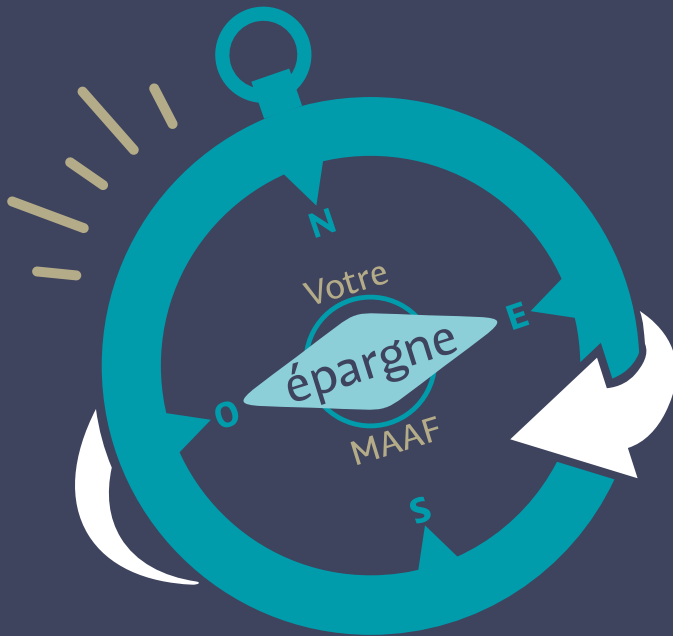


CAP SUR VOTRE ÉPARGNE

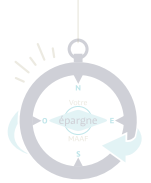


CANTON EPARGNE MAAF



(Compte Epargne MAAF⁽¹⁾ / Livret d'Epargne MAAF⁽¹⁾ / Plan Epargne MAAF⁽¹⁾ / Livret MAAF Jeune⁽¹⁾
Compte Succession MAAF⁽¹⁾ / Plan d'Epargne Populaire⁽¹⁾ / MAAF Epargne⁽¹⁾ / Previsto⁽¹⁾ / Winalto)



(1) Ces contrats ne sont plus commercialisés



SOMMAIRE

1	LA COMMISSION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE GROUPE SUR LA VIE	P.4
2	LES CHIFFRES CLÉS DU CANTON ÉPARGNE MAAF EN 2017	P.5
3	LES RENDEMENTS 2017 DU SUPPORT EN EUROS DE WINALTO ET DU COMPTE ÉPARGNE MAAF	P.6
4	LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE DE WINALTO	P.7
	4•1 Les formules profilées	P.7
	4•2 La formule libre	P.9
5	LA GESTION FINANCIÈRE	P.10
	5•1 L'économie mondiale en 2017	P.10
	5•2 La répartition des placements	P.11
6	LES PRODUITS FINANCIERS	P.12
7	LA VIE DU CANTON	P.14
	7•1 La loi des finances pour 2018	P.14
	7•2 L'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	P.16
	7•3 La loi de financement de la Sécurité Sociale	P.16
	ANNEXES	P.17
	• Compte financier du Canton Épargne MAAF	P.17
	• État récapitulatif des placements et des produits financiers	P.18
	LEXIQUE	P.19

LA COMMISSION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE GROUPE SUR LA VIE



► La Commission des Contrats d'Assurance de Groupe sur la Vie de MAAF Assurances succède au Comité de Gestion Paritaire

Le Comité de Gestion Paritaire avait été créé en 1987 afin d'effectuer un suivi des contrats d'assurance de groupe sur la vie au bénéfice des adhérents de MAAF Vie.

À la demande du Conseil d'Administration de MAAF Assurances, une nouvelle commission à l'indépendance renforcée, s'est substituée le 1er juillet 2017 au Comité de Gestion Paritaire.

Nommée la Commission des Contrats d'Assurance de Groupe sur la Vie de MAAF Assurances, elle est composée de 4 représentants des adhérents et d'un représentant de MAAF Assurances et a pour missions :

- d'examiner la gestion administrative et financière des contrats d'assurance de groupe sur la vie,
- d'autoriser toute modification devant être apportée aux contrats d'assurance de groupe.

► En 2017, les représentants des adhérents se sont réunis à deux reprises :

- **le 4 avril 2017** pour examiner le compte-rendu d'activité de l'exercice 2016 dans le cadre du Comité de Gestion Paritaire,
- **le 23 novembre 2017** pour échanger sur les taux de rendement 2017 des contrats du Canton Epargne MAAF, dans le cadre du suivi de gestion de la Commission des Contrats d'Assurance de Groupe sur la Vie MAAF Assurances.

Lors de cette rencontre, les représentants ont également pu découvrir l'activité du Marketing Opérationnel Vie de MAAF Assurances. Au cours de cet échange, les membres de l'équipe du Marketing Vie ont présenté leur organisation, leurs périmètres d'actions et leurs missions ainsi que les différentes étapes de la réalisation d'une opération marketing, de la création à l'envoi de la communication aux sociétaires.

Le présent compte-rendu restitue la séance du 3 avril 2018 au cours de laquelle la gestion administrative et financière de l'exercice 2017 a été examinée.

VOS DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANTS



SIMONE LOTTE



MARC BOUSSIÈRE



JEAN-LUC DACIE



DANIEL TESSIER

LES CHIFFRES CLÉS DU CANTON ÉPARGNE MAAF EN 2017



Au 31 décembre 2017

ADHÉRENTS

416 928

+ 1,4 %
par rapport à 2016

NOMBRE DE CONTRATS

435 084

dont 294 605 Winalto

NOUVEAUX CONTRATS

20 497

contrats Winalto

► La collecte et les prestations

► **La collecte sur les supports en euros** s'est élevée, pour 2017, à **670 millions d'euros**, soit une baisse de 4,4% par rapport à 2016.

En revanche, la collecte sur les supports en unités de compte de Winalto a continué de progresser. Cette dernière a augmenté de 53% et a atteint 116 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces chiffres démontrent que les clients de MAAF Vie, pour pallier à la baisse des rendements des supports en euros, adaptent leur stratégie et diversifient leur épargne.

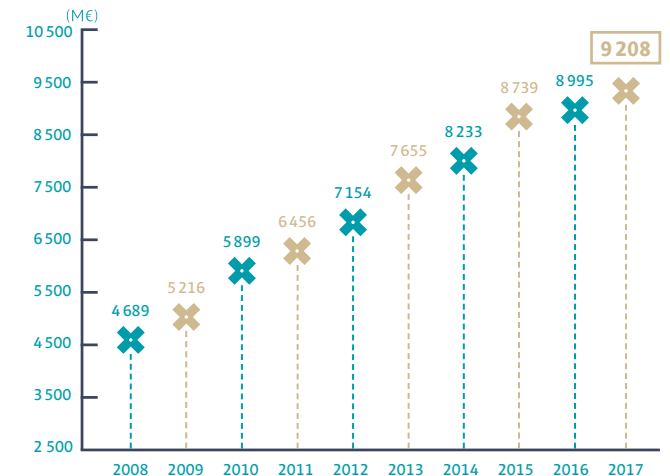
► En 2017, **les prestations** se sont élevées à **585 millions d'euros**, une augmentation de 3,1% par rapport à l'année précédente.

► Ainsi, la collecte nette (versements sur les supports en euros diminués des prestations) a atteint **85 millions d'euros** au 31 décembre 2017.

► L'évolution de l'épargne gérée

Au 31 décembre 2017, le montant de l'épargne gérée pour le Canton Epargne MAAF, y compris les intérêts servis, s'élevait à **9 208 millions d'euros**, soit une progression de 2,4% par rapport à 2016.

Cette progression provient pour 2,3% des produits financiers redistribués aux adhérents et pour 0,1% de la collecte nette.



LES RENDEMENTS 2017 DU SUPPORT EN EUROS DE WINALTO ET DU COMPTE ÉPARGNE MAAF



Les taux présentés ci-contre sont des performances passées qui ne préjugent pas du niveau des performances futures.

En 2017, le contexte économique et financier a été marqué par :

- > **des taux obligataires** qui sont restés bas : le taux des emprunts d'Etat français était à 0,78% au 31 décembre 2017,
- > **des marchés actions** qui, pour la plupart, ont été en hausse et ont retrouvé leur niveau d'avant crise : + 9,26% pour le CAC 40 en 2017.

Dans ce contexte, **MAAF Vie a poursuivi sa stratégie en alliant compétitivité commerciale et sécurité pour les années à venir :**

- > en servant, en 2017, des taux de rendements compétitifs,
- > en renforçant ses réserves et en dotant, cette année encore, **la Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB)**. Cette dernière a été renforcée de 82 millions d'euros en 2017 pour atteindre **311 millions d'euros**, soit l'équivalent de 3,50% de rendement.



TAUX 2017

1,85 %⁽¹⁾

sur le support en euros de Winalto

1,50 %⁽¹⁾

sur le Compte Epargne MAAF (CEM)

PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

311 millions d'€



À quoi sert la Provision pour Participation aux Bénéfices ?

Les assureurs vie sont tenus de redistribuer à leurs adhérents tout ou partie du bénéfice généré par les fonds en euros. La partie redistribuée est au moins égale à 90% des résultats techniques augmentés de 85% des produits financiers réalisés.

Ces produits financiers peuvent être affectés selon le choix de l'assureur :

- > directement aux contrats, ce qui augmente le taux de rendement de l'année,
- > à une réserve appelée Provision pour Participation aux Bénéfices. Cette provision sera utilisée pour lisser les rendements des contrats et offrir ainsi, une rémunération plus stable d'une année sur l'autre. A noter que les sommes portées à cette Provision pour Participation aux Bénéfices devront être redistribuées dans un délai de 8 ans après la constitution.

Dans un contexte économique et financier incertain, MAAF Vie a fait le choix de cette politique de provisionnement garantissant, ainsi les intérêts des clients de MAAF Vie sur le long terme. Cette réserve évolue chaque année par des dotations (de produits financiers) et des reprises (servies sous forme de rendement) permettant de respecter le délai de redistribution sous huit ans.

LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE DE WINALTO



4.1 - Les formules profilées de Winalto : un renouvellement de l'offre Winalto

En juin 2017, **trois formules de gestion profilées Vitalité 20, Vitalité 30 et Vitalité 40 ont été lancées** dans le contrat d'assurance vie multisupport Winalto.

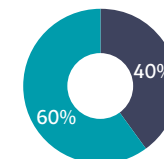
Avec un taux d'investissement progressif en unités de compte, **ces formules Vitalité se répartissent entre le support en euros et le support en unités de compte diversifié Covéa Profil Dynamique**. Ces trois formules complètent l'actuelle formule Classique investie à 100 % en euros et permettent de **répondre aux besoins des différents profils d'épargnants**.

Le Comité de Gestion Paritaire a approuvé cette modification apportée aux contrats d'assurance de groupe Winalto.

Selon votre profil d'épargnant, choisissez la formule de gestion qui vous correspond le mieux :

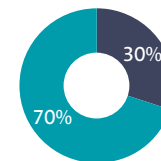
SUPPORT EN EUROS

COVÉA PROFIL DYNAMIQUE (SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE)



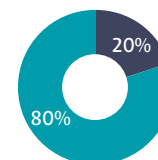
FORMULE VITALITÉ 40

> **Votre objectif :** Vous recherchez un potentiel de rendement encore plus élevé sur le long terme **en contrepartie d'un risque de perte significatif**.



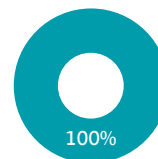
FORMULE VITALITÉ 30

> **Votre objectif :** Vous recherchez un potentiel de rendement supérieur sur le long terme **avec un risque de perte mesuré**.



FORMULE VITALITÉ 20

> **Votre objectif :** Vous recherchez un peu plus de potentiel de rendement sur le long terme **avec un risque de perte limité**.



FORMULE CLASSIQUE

> **Votre objectif :** Vous recherchez la sécurité maximale.

Chaque année, votre épargne est rééquilibrée automatiquement pour que sa répartition reste conforme à votre objectif.



Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE DE WINALTO (suite)



Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

Au 31 décembre 2017, Covéa Profil Dynamique était exposé à hauteur de 54,6% en actions, le solde étant investi principalement sur des produits de taux jugés moins risqués (obligations, produits monétaires et liquidités).

Cette diversification a eu pour principal objectif d'amortir les risques mais a limité naturellement les hausses des marchés d'actions.

En 2017, Covéa Profil Dynamique a donc enregistré une performance brute de 4,44%.

Ainsi, les formules profilées ont affiché les performances suivantes :

Formules	Performances (31/12/2016 au 31/12/2017)	Performances 5 ans (31/12/2012 au 31/12/2017)	Performances 8 ans (31/12/2009 au 31/12/2017)
Formule Classique ⁽¹⁾	1,85 %	13,66 %	26,02 %
Formule Vitalité 20 ⁽²⁾	2,24 %	--	--
Formule Vitalité 30 ⁽²⁾	2,44 %	--	--
Formule Vitalité 40 ⁽²⁾	2,64 %	--	--
Formule Tonique ^{(2) (3)}	2,52 %	21,58 %	33,38 %
Formule Energique ^{(2) (3)}	3,15 %	29,36 %	40,26 %

-- Historique trop récent.



Les performances présentées dans les tableaux ci-dessus et ci-contre sont des performances passées qui ne préjugent pas du niveau des performances futures.

LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE DE WINALTO (suite)



4.2 - La formule libre de Winalto (répartition libre des versements sur l'ensemble des supports) :

La formule libre de Winalto permet de répartir son épargne sur 1 support en euros et 18 supports en unités de compte donnant accès à différents secteurs d'activité ou zones géographiques.

Supports	Performances ⁽¹⁾ (31/12/16 au 31/12/17)	Performances 3 ans ⁽¹⁾ (31/12/14 au 31/12/17)	Performances 5 ans ⁽¹⁾ (31/12/12 au 31/12/17)	Performances 8 ans ⁽¹⁾ (31/12/09 au 31/12/17)
Covéa Patrimoine	1,95 %	6,22 %	--	--
Covéa Sécurité	- 0,33 %	-0,41 %	- 0,24 %	1,57 %
Covéa Profil Equilibre	2,81 %	9,66 %	26,27 %	45,04 %
Covéa Profil Dynamique	4,44 %	14,62 %	42,21 %	54,73 %
Covéa Profil Offensif	6,64 %	20,28 %	60,54 %	92,82 %
Covéa Actions France	10,26 %	24,34 %	55,72 %	57,46 %
Covéa Actions Europe	9,92 %	16,22 %	42,36 %	55,15 %
Covéa Actions Monde	8,71 %	27,43 %	72,20 %	101,02 %
Covéa Actions Amérique	5,17 %	28,00 %	86,29 %	155,77 %
Covéa Actions Japon	12,33 %	30,98 %	59,40 %	89,09 %
Covéa Multi Europe	10,67 %	21,70 %	50,87 %	71,86 %
Covéa Multi Monde	5,79 %	19,28 %	60,81 %	109,10 %
Covéa Multi Emergents	10,83 %	20,95 %	18,89 %	36,61 %
Covéa Multi Immobilier	11,58 %	29,38 %	68,42 %	100,96 %
Covéa Actions Investissement	6,58 %	25,44 %	73,48 %	128,68 %
Valeur Intrinsèque ⁽²⁾	8,37 %	19,15 %	46,44 %	77,60 %
Covéa Actions Solidaires	12,71 %	24,41 %	54,91 %	54,53 %
Covéa Sélectif	12,18 %	23,40 %	52,01 %	69,45 %

-- Historique trop récent.

(1) Taux nets de frais de gestion du contrat et avant prélèvement sociaux et fiscaux.

(2) Performances nettes de frais de gestion du contrat et avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) Formules fermées à la commercialisation. Les opérations de gestion (versements, retraits ...) restent possibles.

(1) Performances nettes de frais de gestion du support, hors frais de gestion du contrat et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Support Valeur Intrinsèque géré par Pastel et Associés.



5.1 - L'économie mondiale en 2017

Aux États-Unis, l'économie s'est renforcée tout au long de l'année 2017. Le taux de chômage a poursuivi sa tendance baissière, sans pour autant générer de pressions inflationnistes. La banque centrale américaine (Fed) a poursuivi le relèvement progressif de son taux directeur.

Sur le plan politique, l'année a été marquée par les difficultés de l'administration Trump à mettre en place ses réformes face à l'opposition d'une partie du camp républicain.

En zone Euro, la croissance économique a accéléré en 2017 pour atteindre son plus haut niveau depuis 2007. Le cycle industriel et le redémarrage du commerce mondial ont été les éléments moteurs de cette embellie. L'inflation a progressé modestement, ce qui a conduit la Banque Centrale Européenne (BCE) à prolonger son programme d'achat d'actifs jusqu'en septembre 2018 tout en réduisant de moitié, la cadence d'achats.

L'environnement politique a été marqué par l'élection d'Emmanuel Macron, la crise politique en Catalogne et les difficultés d'Angela Merkel à former une coalition.

Sur les marchés actions, en France, le CAC 40 s'inscrit en hausse de 9,3% en 2017. Aux États-Unis, le S&P enregistre une progression de 19,4%, tandis qu'au Japon, la hausse atteint 9%.

Dans un contexte d'incertitudes politiques lié notamment à l'approche des élections présidentielles en France, **Covéa Finance** a réalisé des plus-values dès le début de l'année. Dans le même temps, quelques achats ont été effectués aux États-Unis et en Europe.

Avant le premier tour des élections, de nouvelles plus-values ont été réalisées et l'exposition aux actions américaines a été réduite.

En Europe, entre les deux tours des élections françaises, alors même que se dissipaient le risque politique et les craintes associées sur la stabilité de l'Euro, une partie des montants vendus a été réinvestie et, fin juin, profitant du repli des indices, l'exposition aux actions européennes a été renforcée.

Au second semestre, la hausse des marchés après l'été et la faiblesse de la volatilité des marchés a permis à Covéa Finance de réaliser des mouvements sur des titres spécifiques en adoptant une approche opportuniste.

Sur l'ensemble de l'année, le montant des actions vendues a été supérieur à celui des achats.

Au 31 décembre 2017

MARCHÉ OBLIGATAIRE

Taux 10 ans

FRANCE

0,68% → 0,78%

31 déc. 2016 31 déc. 2017

USA

2,44% → 2,40%

31 déc. 2016 31 déc. 2017

MARCHÉ DES CHANGES

Euro / Dollar

€ ↗ +13,8%

Face au dollar sur l'année 2017

1€ = 1,20\$

31 déc. 2017

MATIÈRES PREMIÈRES

Pétrole Brent

↗ +17,7%

66,9\$ le baril

31 déc. 2017

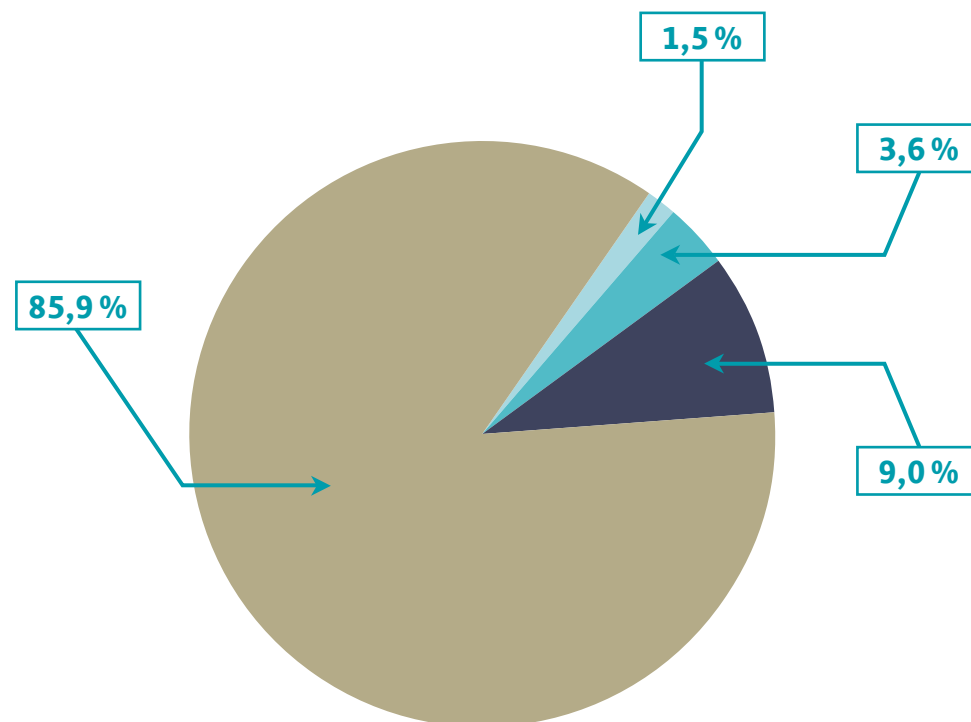
Source : Covéa Finance.



5.2 - La répartition des placements

La gestion financière du Canton Epargne MAAF est axée sur la sécurité et repose sur une vision de long terme avec une prépondérance des obligations et une diversification mesurée en actions pour dynamiser et assurer une performance sur la durée.

Le portefeuille valorisé en prix de revient représentait 9 208 millions d'euros au 31 décembre 2017.



- PRODUITS DE TAUX
- LIQUIDITÉS & CRÉANCES SUR ASSURÉS
- IMMOBILIER
- ACTIONS & AUTRES ACTIFS ASSIMILÉS

Situation arrêtée au 31 décembre 2017.

LES PRODUITS FINANCIERS



En 2017, le montant total des produits financiers nets s'élevait à 276,7 millions d'euros dont 245,2 millions d'euros affectés au bénéfice des adhérents (le solde, soit 31,5 millions d'euros, servant à rémunérer l'assureur).

Les produits financiers redistribués aux adhérents se décomposent comme suit :

	Millions d'euros
> constitution d'une Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB) au 31 décembre 2017	+ 311,3
> reprise de la PPB au 1 ^{er} janvier 2017	- 228,9
> règlement des sinistres décès au titre de la garantie des contrats monosupports	+ 0,2
> intérêts distribués aux adhérents	+ 162,6
	245,2

Le montant des intérêts distribués se décompose comme suit :

	Millions d'euros
> intérêts déjà servis sur sorties décès ou retraits en 2017	1,4
> intérêts garantis pour les contrats en cours au 31 décembre 2017	51,9
> intérêts complémentaires servis au 31 décembre 2017	108,8
> intérêts techniques servis aux rentes viagères	0,5
	162,6

LES PRODUITS FINANCIERS (suite)



Les performances présentées dans le tableau ci-après sont des performances passées qui ne préjugent pas du niveau des performances futures.

Les produits nets servis en 2017 ont permis d'arrêter les taux suivants :

	CEM ⁽¹⁾ CSM ⁽¹⁾ MAAF Epargne ⁽¹⁾	LEM ⁽¹⁾ LMJ ⁽¹⁾	PEM ⁽¹⁾	PEP 1 ⁽¹⁾ PEP 2 ⁽¹⁾	PREVISTO ⁽¹⁾	Support euros de Winalto
Taux nets ⁽²⁾ servis en 2017	1,50 %	0,75 %	0,50 %	1,50 % 0,75 %	2,00 %	1,85 %
Taux nets ⁽³⁾ minimum garantis en 2018	0,38 %	0,38 %	0,38 %	0,38 %	2,00 %	0,38 %
Taux des avances en 2018 ⁽⁴⁾	2,60 %	2,60 %	2,60 %	2,60 %	-	2,60 %
Montant de l'épargne gérée en millions d'euros	3 680	144	64	304	1	4 574

La garantie complémentaire prévoyance des contrats monosupports⁽⁵⁾ : Compte Epargne MAAF, Plan Epargne MAAF, Livret Epargne MAAF, Compte Succession MAAF et Livret MAAF Jeune :

Pour garantir la protection des proches de nos assurés, les contrats cités ci-dessus bénéficient d'une garantie complémentaire : en cas de décès de l'assuré entre son 18^{ème} et 75^{ème} anniversaire, un capital supplémentaire est versé aux bénéficiaires.

Ce capital est égal à 10% de la valeur du contrat au décès (50% en présence d'enfant mineur).

La mise en jeu de cette garantie est soumise à une condition de versement et est limitée à un plafond annuel.

Voici les conditions d'application de la garantie pour les années 2017, 2018 et 2019 :

	2017	2018	2019
Seuil d'alimentation nette de retrait pour l'année précédente	600 €	600 €	610 €
Plafond de garantie	5 350 €	5 350 €	5 450 €

En 2017, cette garantie a été mise en jeu pour 78 bénéficiaires pour un montant global de 151 375€.

(1) Ces contrats ne sont plus commercialisés en affaires nouvelles.

(2) Taux annuels 2017 nets de frais de gestion, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) Ces taux sont des minima auxquels s'ajouteront les intérêts complémentaires en fin d'année 2018 en fonction des résultats de la gestion financière.

(4) Pour les contrats qui le permettent (hors Previsto notamment).

(5) Ces contrats ne sont plus commercialisés, les versements restent possibles.



7.1 - La loi de finances pour 2018 modifie la fiscalité de l'assurance vie en cas de retrait (rachat) réalisé à compter du 1er janvier 2018.



Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France :

En cas de retrait total ou partiel effectué sur un contrat d'assurance vie, les produits (intérêts ou plus-values) issus des versements effectués avant le 27 septembre 2017 conservent le régime fiscal antérieurement applicable et ce, quelle que soit leur ancienneté : lors du retrait, l'adhérent choisit entre le Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL de 35 %, 15 % ou 7,5 % selon la durée du contrat) ou l'intégration à ses revenus*.

En cas de retrait total ou partiel sur un contrat d'assurance vie, les produits (intérêts ou plus-values) issus des versements effectués à compter du 27 septembre 2017 sont soumis à un prélèvement forfaitaire de :

- > 12,8 % pour les contrats de moins de 8 ans,
- > 7,5 % pour les contrats de 8 ans et plus. Cependant, si le montant des primes versées non remboursées** sur l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation détenus par un adhérent est supérieur à 150 000€ au 31 décembre de l'année précédant le retrait, le taux de 12,8% sera appliqué par l'administration fiscale sur la fraction excédentaire. Le différentiel d'imposition sera régularisé sur la déclaration annuelle de revenus.

Ce prélèvement forfaitaire (12,8% ou 7,5%) est retenu par l'assureur lors du retrait et n'est pas libératoire de l'impôt. L'option pour l'imposition des produits (intérêts ou plus-values) au barème progressif de l'impôt sur les revenus peut toujours être choisie lors de la déclaration annuelle des revenus. À noter que certains contribuables pourront demander une dispense de prélèvement. Cette dispense n'exonère pas le contribuable de déclarer le montant des produits (intérêts ou plus-values) lors de sa déclaration annuelle de revenus.

Pour les contrats de 8 ans et plus, il est toujours possible de bénéficier de l'abattement annuel de 4 600 euros pour un contribuable célibataire, veuf ou divorcé, ou de 9 200 euros pour un couple soumis à imposition commune. Toutefois, cet abattement s'applique en priorité sur les produits (intérêts ou plus-values) issus des versements effectués avant le 27 septembre et s'entend tous contrats d'assurance vie et de capitalisation confondus.



* Sauf contrats et produits exonérés.

** Les primes versées non remboursées s'entendent des primes versées depuis l'origine du contrat après déduction de la part du capital remboursé en cas de retrait (rachat).



	Durée de détention du contrat			
	0 à 4 ans	4 à 8 ans	8 ans et plus	
Fiscalité des produits issus des versements effectués avant le 27/09/2017 (sauf contrats et produits exonérés)	35 % ⁽¹⁾ ou IR ⁽²⁾ + PS ⁽³⁾	15 % ⁽¹⁾ ou IR ⁽²⁾ + PS ⁽³⁾	7,5 % ⁽¹⁾ ou IR ⁽²⁾ + PS ⁽³⁾	Abattement de 4600€ ou 9200€ avec une application en priorité sur les primes versées avant le 27/09/2017
Fiscalité des produits issus des versements effectués à compter du 27/09/2017	12,8 % ⁽⁵⁾ + PS ⁽³⁾		Primes versées non remboursées ⁽⁴⁾ < 150 000€ : 7,5 % ⁽⁵⁾ + PS ⁽³⁾ Primes versées non remboursées ⁽⁴⁾ > 150 000€ : 12,8 % ^(5 et 6) + PS ⁽³⁾	
Le prélèvement forfaitaire non libératoire (de 12,8% ou 7,5% en fonction des conditions de durée) sera retenu par l'assureur lors du retrait (rachat). L'option IR sera possible mais uniquement au moment de la déclaration des revenus. Cette option sera globale pour l'ensemble des revenus du capital.				



Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement hors de France :

Les produits (intérêts ou plus-values) issus des versements effectués avant le 27 septembre 2017 conservent le régime fiscal antérieurement applicable.

En l'absence de demande d'application de convention fiscale internationale, les produits (intérêts ou plus-values) issus des versements effectués à compter du 27 septembre 2017 sont soumis au prélèvement forfaitaire de 12,8%.

Cependant, pour les contrats de plus de 8 ans, les adhérents peuvent bénéficier, conformément aux dispositions du Code des impôts, d'un taux réduit de 7,5%. L'application de ce taux doit faire l'objet d'une demande auprès de l'administration fiscale.

(1) Prélèvement forfaitaire libératoire.

(2) Impôt sur les revenus.

(3) Prélèvements sociaux = 17,2% (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018).

(4) Primes versées non remboursées depuis l'origine du contrat sur l'ensemble des contrats dont est titulaire le bénéficiaire des intérêts (ou plus-values) au 31/12/N-1.

(5) Prélèvement forfaitaire obligatoire, hors cas de dispense d'acompte.

(6) L'assureur prélèvera 7,5% lors du retrait, le paiement du différentiel s'effectuera avec l'avis d'imposition en N+1 après prise en compte de l'éventuel abattement.



7.2 - L'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) a été supprimé et remplacé par l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Seuls les contribuables détenant un patrimoine immobilier non affecté à leur activité professionnelle dont la valeur est égale ou supérieure à 1,3 million d'euros au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, sont redevables de cet impôt.

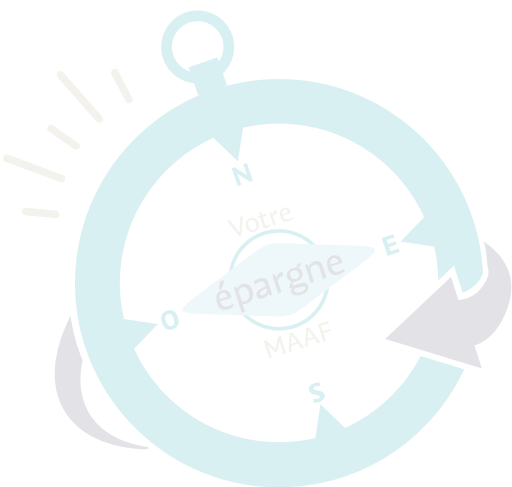
Les contribuables soumis à l'IFI doivent déclarer la fraction de la valeur de rachat au 1^{er} janvier représentative des actifs immobiliers imposables compris dans les unités de compte, conformément aux dispositions du Code général des impôts.

Les contrats d'épargne MAAF Vie ne sont actuellement pas concernés par cette mesure.

7.3 - La loi de financement de la Sécurité Sociale : augmentation du taux de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 1,7% depuis le 1^{er} janvier 2018

Les produits (intérêts ou plus-values) des contrats d'assurance vie sont soumis aux prélèvements sociaux quelle que soit la date d'adhésion.

Les prélèvements sociaux au taux actuel de 17,2% (taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018) sont dus à l'occasion de tout dénouement (terme, décès, rachat partiel ou total...) sur les produits du contrat et lors de l'inscription en compte des produits sur le support en euros du contrat.



> Compte financier du Canton Epargne MAAF (€)

DÉBIT	Euros	CRÉDIT	Euros
Capitaux réglés		Versements	669 304 473,07
Décès épargne	159 820 146,04		
Garantie décès prévoyance	183 458,37		
Retraits	421 259 487,59		
Prélèvements sociaux annuels	21 154 747,77		
Transformations	205 704 090,74	Entrées par transformation	131 615 601,85
Rentes servies	3 643 799,40	Entrées pour rentes viagères	6 270 939,47
	811 765 729,91		
Désinvestissement suite sinistre	164 657 777,72	Entrées sur provisions pour sinistre à payer	165 702 122,42
Provision pour sinistre à payer	44 219 659,17	Intérêts servis sur PSAP	148 289,72
Provision pour égalisation	55 700,90	Provision pour sinistre à payer	38 232 165,24
		Provision pour égalisation	66 873,81
Chargement de placement	3 490 270,18	Produits financiers bruts	280 223 824,59
Provision au 31/12/2017		Provisions au 01/01/2017	
Provision d'épargne	8 896 970 168,14	provision épargne	8 766 395 904,42
Provision pour participation aux bénéfices	311 262 408,16	provision pour participation aux bénéfices	228 879 883,60
	9 208 232 576,30		8 995 275 788,02
Dotations MAAF Vie			
sur versements et produits divers	3 259 499,38		
sur épargne gérée	19 611 240,06		
sur produits financiers	31 547 624,56		
	54 418 364,00		
	10 286 840 078,18		10 286 840 078,18



► État récapitulatif des placements et des produits financiers

Portefeuille financier du Canton Epargne MAAF au 31 décembre 2017 (€)

PORTEFEUILLE FINANCIER CEM+ WINALTO AU 31/12/17			Produits financiers et +/- values de l'année 2017
Catégories de valeurs	Valeur nette comptable euros	Valeur de réalisation euros	
Immobilier	330 081 486,96	438 466 150,82	52 079 919,90
Actions et autres actifs assimilés	828 630 955,55	1 162 333 025,38	49 489 115,82
Produits de taux	7 906 502 343,89	8 836 346 462,58	186 723 197,46
Autres charges et produits financiers			- 11 558 678,76
Liquidités et créances sur assurés au 31/12/2017	42 408 834,97	42 408 834,97	
Coupons courus et produits à recevoir au 31/12/2017	100 514 556,38	100 514 556,38	
TOTAL ACTIF (= provisions au 31/12/2017)	9 208 138 177,76		
VALEURS DE RÉALISATION DU PORTEFEUILLE (y compris plus et moins values latentes sur instruments à terme)		10 580 069 030,13	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS EN 2017 ⁽¹⁾			276 733 554,42

Tout adhérent intéressé pourra recevoir, sur demande de sa part, un état détaillé des placements au 31 décembre 2017, ainsi que l'état concernant la détermination des produits financiers en 2017.



► Action

Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise et en tirer un revenu appelé dividende. Le détenteur d'actions est qualifié d'actionnaire. La valeur d'une action cotée en Bourse varie en fonction de nombreux éléments : performances de l'entreprise concernée, de son secteur d'activité, fluctuation du marché sur lequel elle est cotée.

► Contrat multisupport

Il s'agit d'un contrat offrant plusieurs supports d'investissement sur lesquels l'assuré répartit son épargne en fonction de ses objectifs, de son horizon de placement, des gains escomptés mais aussi de son niveau d'acceptation des risques financiers. Ce type de contrat propose en général un support en euros et un ou plusieurs supports en unités de compte.

► Obligation

Une obligation est un titre qui matérialise une dette d'un emprunteur à l'égard d'un prêteur et donne généralement lieu au règlement d'un intérêt fixe ou variable appelé coupon.

► Prélèvements sociaux

Sommes perçues par l'Etat sur certains revenus ou plus-values au titre des cotisations sociales (dans le cadre du financement des régimes généraux de protection sociale). Pour les contrats d'assurance vie, ces contributions sont prélevées par l'assureur pour être reversées au Trésor Public.

Les prélèvements sociaux sont prélevés :

- Chaque année ⁽¹⁾ sur les intérêts générés sur les contrats monosupports en euros ou sur le support en euros des contrats multisupports,
- Sur les plus-values réalisées :
 - En cas de retrait total sur les contrats monosupports, et en cas de retrait partiel ou total sur les contrats multisupports
 - lors du règlement du capital en cas de décès

► Supports en unités de compte

Ces supports se composent notamment d'actions, d'obligations... Les sommes investies sur ces supports sont converties en parts. La valeur de ces parts évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers. En cas d'investissement sur ces supports, l'assuré prend un risque de perte partielle ou totale en capital.

(1) Hors contrats d'épargne handicap, contrats retraite type Madelin, PERP, article 83, IFC-IDRL et personnes résidant fiscalement hors de France.



Cette année encore,
l'épargne chez MAAF
est **reconnue et récompensée** ⁽¹⁾



TROPHÉE D'OR

Le revenu pour Winalto
Catégorie Contrats Vie
des mutuelles



LABEL D'EXCELLENCE

Les dossiers de l'Épargne
pour Winalto



LABEL VERISELECT

Gestion et relation client
Assurance Vie Epargne

⁽¹⁾ Durées de validité et modalités d'octroi des distinctions disponibles sur maaf.fr / Epargne

Société anonyme au capital de 69 230 896 euros entièrement versé
RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 - Entreprise régie par le code des assurances
N° de TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819
Siège social : Chaban 79180 Chauray - Adresse postale : 79087 Niort cedex 9 - maaf.fr

